

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA CONSOLIDATION
DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



DOCUMENT DE PROJET DU PBF
Longueur : 12 pages maximum (plus page de couverture et annexes)

Pays : MALI			
TITRE DU PROJET : Cellule d'appui à la coordination des projets PBF au Mali NUMERO de Projet : 00122876 / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) : IRF 365			
Modalité de financement du PBF : <input checked="" type="checkbox"/> IRF <input type="checkbox"/> PRF		Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) : <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :	
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : PNUD			
Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) : ministère des Affaires étrangères et de la Coopération Internationale (MAECI).			
Date approximative de démarrage du projet¹: 10 juillet 2020 Durée du projet en mois²: 24 mois + 7 mois + 18 mois + 12 mois + 5 mois + 6 mois = 72 mois (nouvelle date de fin 30 juin 2026).			
Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : MALI			
Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Initiative de promotion de l'égalité des sexes <input type="checkbox"/> Initiative de promotion des jeunes <input type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix) <input type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional 			
Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) : PNUD : \$ 1,325,000 + \$ 915,582 + \$ 1,071,606 = \$ 3,312,188			
Total PBF : \$ 3,312,188			
*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.			
Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) : N/A			

¹ Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.

² La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

PBF 1 ^{ère} tranche (70%):	PBF 2 ^{ème} tranche* (30%):	PBF 3 ^{ème} tranche* (70%):	PBF 4 ^{ème} tranche (30%):	PBF 5 ^{ème} tranche (70%):	PBF 6 ^{ème} tranche (30%):
PNUD : \$ 927,500 TOTAL 1ere tranche : \$ 927,500	PNUD: \$ 397,500 TOTAL 2eme tranche : \$ 397,500	PNUD: \$ 640,907 TOTAL 3 ^{ème} tranche : \$ 640,907	PNUD: \$ 274,675 TOTAL 4 ^{ème} tranche: \$ 274,675	PNUD: \$ TOTAL 5 ^{ème} tranche : \$ 750,124	PNUD: \$ TOTAL 6 ^{ème} tranche: \$ 321,482

Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant :

Le projet vise à maintenir le fonctionnement de la cellule d'appui à la coordination des projets PBF au Mali (cellule d'appui) afin d'assurer la coordination, le suivi et l'évaluation des projets au Mali et renforcer le cadre de coordination stratégique du portefeuille PBF. L'unité a été mise en place pour assurer la complémentarité des interventions financées par le PBF et fournir un appui technique aux entités récipiendaires afin de maximiser l'impact du Fonds sur la consolidation de la paix au Mali ainsi que le renforcement des capacités du Comité Conjoint de Pilotage (CoPil).

Au cours de 2022, il a été décidé conjointement avec le gouvernement d'élargir la structure de gouvernance du fonds aux autres investissements en consolidation de la paix des Nations Unies, pour assurer plus de synergie et plus de cohérence dans les investissements. A partir de 2023, le comité national de pilotage du fonds de consolidation de la paix deviendra le Comité National de Pilotage des Mécanismes d'Investissement en Consolidation de la Paix au Mali et statuera désormais sur le Fonds Fiduciaire pour la Paix et pour la Sécurité au Mali de la MINUSMA (Trust Fund), le Fonds de Consolidation de la Paix (PBF) et le Fonds Femmes, Paix et Action Humanitaire (FFPH).

En effet, le Comité de pilotage de mai 2023 a siégé pour les trois fonds (PBF, FFPH et Trust Fund/MINUSMA). Depuis décembre 2023, le Comité siège pour le PBF et le FFPH par suite du départ de la MINUSMA.

Résumer le mécanisme de consultation adopté pour formuler le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris (i) via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant, et (ii) avec les communautés cibles et la société civile.

Le projet résulte des consultations menées avec les différents acteurs, y compris le Bureau du Coordonnateur Résident (RCO) et le Système des Nations Unies (Agences, MINUSMA), le gouvernement (notamment le MAECL et l'ensemble des ministères techniques associés dans la mise en œuvre des projets à travers le Comité technique (COTEC), la société civile et le comité de pilotage des projets PBF au Mali (COPIL), et le PBSO., le projet tient également compte des priorités du Gouvernement du Mali identifiées dans la demande d'éligibilité au PBF ainsi que l'analyse des facteurs de conflits. Le document de projet enfin sera soumis à l'endorsement du président du Comité de Pilotage (CoPil).

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes³ : 1

Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes :15%

³ Score 3 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

Degré de risque du projet⁴ : 0**Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁵) : 4.3**

Le cas échéant, le résultat de l'UNSDCF auquel le projet contribue : Effet 1 : Gouvernance efficace et redevable pour une société en paix, juste et inclusive

Le cas échéant, Objectif de Développement Durable auquel le projet contribue : ODD 16

Type de demande :	
Nouveau projet	<input type="checkbox"/>
Révision de projet	<input checked="" type="checkbox"/>
	<p>Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :</p> <p>Extension de la durée : <input checked="" type="checkbox"/> Durée additionnelle du projet en mois : 6 mois (nouvelle date de fin 30 juin 2026).</p> <p>Changement de résultat / sujet : <input type="checkbox"/></p> <p>Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : <input type="checkbox"/></p> <p>Budget PBF supplémentaire : <input type="checkbox"/> Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :</p> <p>Le projet “Cellule d’appui à la coordination des projets PBF au Mali” nécessite une extension sans coût de six (06) mois additionnels pour les raisons suivantes :</p> <p>D'une part, la consolidation de la stratégie d'engagement du PBF au Mali nécessite plus de temps que prévu initialement, compte tenu de l'évolution de la situation politique et sécuritaire au Mali. Par conséquent, la conception d'un nouveau Secrétariat du PBF au Mali n'a pas pu être achevée avant la date de fin du projet susmentionné.</p> <p>D'autre part, une interruption des services du secrétariat aux projets PBF en cours au Mali est considérée comme présentant des risques négatifs pour l'ensemble du portefeuille du PBF au Mali, c'est pourquoi une prolongation sans frais du secrétariat du PBF est souhaitable dans les circonstances actuelles.</p> <p>Bien que le gouvernement malien reste déterminé à collaborer avec le secrétariat du PBF, des raisons politiques l'empêchent de contresigner la présente prolongation sans incidence financière. À la place, le coordinateur résident pour le Mali a informé le gouvernement de la prolongation sans incidence financière</p> <p>Le solde des ressources financières du projet est suffisant pour couvrir les dépenses inhérentes à la réalisation des activités prévues pendant la période de rallonge sollicitée.</p>

⁴ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁵ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

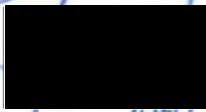
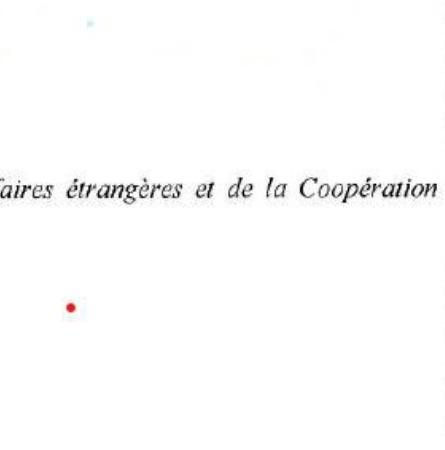
(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

SIGNATURES DU PROJET :

AGENCE RECIPIENDAIRE⁶ <i>Nom : Maleye DIOP</i> <i>Signature</i>  <i>Nom de l'agence : PNUD</i> <i>Titre : Représentant Résident</i> <i>Date et visa : 19/12/2025</i>	Représentant du gouvernement national <i>Nom :</i> <i>Signature</i>  <i>Title : Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale</i> <i>Date et visa :</i> 
Coordonnateur résident par intérim <i>Nom : Maleye DIOP</i> <i>Signature</i>  <i>Titre : Achuyol</i> <i>Date et visa : 19/12/2025</i>	Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) <i>for</i> <i>Elizabeth Spehar</i> <i>Signature</i>  <i>Sous-Sécrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix</i> <i>Date et visa : 23 Dec 2025</i>

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

Le Mali traverse une période quasi permanente de crise depuis 2012 et de reconstruction depuis 2020. De violents conflits entre État, mouvements rebelles et insurgés islamistes affectent le nord et le centre du pays. Les attaques des groupes armés se poursuivent avec des incursions dans les régions de l'Ouest et le Sud, qui étaient initialement épargnées. A l'analyse, les groupes armés terroristes préconisent une stratégie d'emprise territoriale (contrôle des routes, blocus des villes etc.) et des attaques coordonnées de plusieurs positions de l'armée à l'instar de celles perpétrées le 1^{er} juillet. La rébellion dans le Nord semble avoir repris à la suite de la suspension de l'Accord d'Alger. Cependant, les Forces de Défenses et Sécurité (FDS) Maliennes tiennent bon car l'on enregistre beaucoup moins de victimes et d'attaques de bases militaires qu'avant. Ces avancées dans la lutte contre l'insécurité font suite à un programme poussé d'armement et à la mutualisation des moyens avec les pays de l'Alliance des États du Sahel (AES).

Dans un effort d'assainissement de l'environnement politique, un certain nombre de réformes ont été initiés par les autorités débouchant sur un ensemble d'initiatives comme la tenue des assises nationales de la refondation (décembre 2021), une nouvelle constitution (promulguée en juillet 2023), la création d'un centre pour la promotion de la paix et de l'unité au Mali (février 2024), la tenue du dialogue inter malien (avril / mai 2024), les consultations autour d'une charte nationale pour la paix et la réconciliation (juin 2024) servant de suite à l'Accord d'Alger abandonné quelques mois plus tôt. Dans ce contexte, la Charte de la Transition a été révisée et, notamment, un mandat de cinq (05) ans renouvelables au président de la Transition, le Général d'armée, Assimi Goïta, jusqu'à la pacification du pays, tout en le rendant éligible aux élections qui seront organisées pour marquer la fin de la Transition.

Parallèlement, la situation sécuritaire reste préoccupante, marquée par une intensification des violences, des déplacements de populations et une crise humanitaire persistante. Les dynamiques de conflit sont principalement alimentées par des tensions intercommunautaires surtout éleveurs et agriculteurs, des enjeux fonciers et l'accès aux ressources naturelles.

Au plan régional, le Mali, le Niger et le Burkina Faso ont créé l'Alliance des États du Sahel (AES), le 16 septembre 2023, à travers la signature de la Charte du Liptako-Gourma. Avec cette nouvelle organisation, les trois États comptent mutualiser leurs efforts pour réaliser leur pleine émancipation, exercer leur souveraineté nationale et lutter contre le terrorisme à travers une architecture de défense commune. Dans la foulée, les trois pays ont décidé de leur retrait de la CEDEAO le 28 janvier 2024.

En 2019, une évaluation externe détaillée du portefeuille du PBF au Mali (2014- 2018) commanditée par PBSO a conclu que dans l'ensemble, les priorités des Nations Unies et nationales étaient bien prises en compte par le portefeuille mais qu'il y avait un certain déséquilibre entre l'accent mis sur les conséquences socio-économiques et la lutte contre les causes profondes du conflit. L'évaluation a en outre demandé que le soutien du PBF soit plus stratégique, plus conforme au mandat de la MINUSMA et qu'il soutienne la mise en œuvre du cadre stratégique intégré. Les recommandations des évaluations ont été intégrées dans le processus de rééligibilité. Un dialogue inclusif entre la MINUSMA, l'équipe de pays des Nations unies et le gouvernement a permis de définir l'orientation stratégique qui sous-tend cette demande afin de permettre un alignement solide avec l'ISF, l'UNSDCF et le nouveau mandat de la MINUSMA (SCR 2480). Il est aussi ressorti qu'il y avait un besoin crucial de rattacher le secrétariat PBF au Bureau de la Coordonatrice Résidente et aussi de renforcer le secrétariat avec du staffing supplémentaire notamment pour assurer une meilleure approche stratégique sur les questions de consolidation de la paix au sein de la MINUSMA et l'équipe pays, et de travailler sur la visibilité/communication du portefeuille pour faciliter la levée de fond et valoriser le travail de consolidation de la paix mené au niveau national.

Le Secrétaire Général a approuvé la demande de rééligibilité du Mali au PBF en octobre 2019 sur base des domaines prioritaires de la consolidation de la paix identifiés par le gouvernement. Ces domaines prioritaires comprennent le renforcement de la gouvernance et du dialogue politique inclusifs, le renforcement de la capacité des autorités locales à fournir des services sociaux de base, le renforcement de la cohésion sociale intercommunautaire dans le Centre, le soutien à la prévention et à la résolution des conflits, et le renforcement du système judiciaire.

La demande de rééligibilité au Fonds a abouti sur la formulation de quatre propositions de projets décrivant les interventions conjointes des agences des Nations Unies, de la société civile en partenariat avec la MINUSMA sur la réconciliation au Centre, l'approche intégrée pour lutter contre l'impunité au Centre, les efforts de prévention dans le Sud et le soutien au cadre politique pour gérer la crise au Centre comme des interventions prioritaires pour atteindre les objectifs de consolidation de la paix identifiés par le gouvernement. Les propositions ont été élaborées conjointement par l'équipe de pays des Nations unies, la MINUSMA, la société civile et le gouvernement avec le soutien technique du Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Elles sont conformes à l'analyse du conflit développée dans le cadre de la demande d'éligibilité, au Cadre stratégique intégré, à la résolution 2480 du Conseil de sécurité et aux priorités identifiées par le gouvernement.

Depuis 2014, il existe un Comité de Pilotage du Fonds de Consolidation de la Paix (PBF) au Mali (CoPil) qui est l'organe de gouvernance du PBF au Mali. Il assure la planification, l'approbation, la gestion et le suivi des projets qui bénéficient du financement de ce Fonds conformément aux dispositions prises par l'Assemblée générale des Nations Unies portant création du PBF en date du 22 août 2006 (A/60/984). – voir Statuts en annexe

Le Copil est chargé de l'orientation stratégique des projets à soumettre à l'approbation du PBF, de la prise de décisions concernant la sélection et l'approbation desdits projets ainsi que de l'assurance qualité dans la mise en œuvre des projets.

Le COPIL est co-présidé par le Ministre des Affaires Etrangères et le Représentant Spécial Adjoint/Coordinateur Résident du Système des Nations Unies et Coordonnateur Humanitaire au Mali.

Le COPIL au Mali est composé des 4 membres suivants : (1) Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Coopération Internationale, co-président (2) le Représentant Spécial Adjoint/Coordinateur Résident du Système des Nations Unies et Coordonnateur Humanitaire au Mali, co-président (3) Un Représentant/te de la Société Civile (président du Forum des organisations de la société civile) et (4) Un Représentant des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) – actuellement l'ambassadeur du Canada au Mali. Cet organe de gouvernance se réunit actuellement 2 fois par année (juin /décembre). Le Copil est donc en chargé de la supervision stratégique et politique des projets du PBF. Dans cette perspective, la fonction principale de la cellule d'appui sera d'assurer le bon fonctionnement du COPIL et d'assurer la liaison avec les Membres du Comité de Pilotage afin d'assurer une forte coordination, séquencions et mobilisation de fonds additionnels.

L'extension demandée va permettre de mettre en application certains changements au niveau du COPIL. Il a été décidé d'inclure une organisation de la société civile féminine comme membres statutaires. Dans ce sens, le COPIL du Mali compte désormais 5 membres : (1) Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Coopération Internationale, co-président (2) le Représentant Spécial Adjoint/Coordinateur Résident du Système des Nations Unies et Coordonnateur Humanitaire au Mali, co-président (3) Un Représentant/te de la Société Civile (président du Forum des organisations de la société civile), (4) Une représentante de la société civile féminine (présidente de la Fédération Nationale des Collectifs d'Organisations Féminines du Mali / FENACOF) et (5) Un Représentant des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) – actuellement l'ambassadeur du Canada au Mali.

En tant que mécanisme de gouvernance du PBF dans le pays, la cellule d'appui PBF est en charge de 2 fonctions générales : 1) appuyer et organiser le travail du Comité de Pilotage du PBF ; 2) coordonner et donner des orientations techniques pour le travail des Agences onusienne récipiendaires du PBF (RUNOs) et des entités non-UN (NUNOs) dans le cycle programmatique (Conception, Suivi /Évaluation) et d'assurer la collaboration entre les agences récipiendaires et les synergies du portefeuille du PBF ainsi que la visibilité des programmes. La cellule d'appui a donc un rôle stratégique au sein du SNU, vu qu'il donne l'impulsion à des discussions inclusives au tour de la prévention des conflits et consolidation dans le pays. Par conséquent, la cellule d'appui remplira aussi, (le cas échéant) le rôle de point focal pour les activités de la Commission de Consolidation de la Paix.

La demande d'extension va permettre également de poursuivre l'application la décision consistant à élargir le COPIL aux autres fonds gérés par les Nations unies dans la consolidation de la paix. En effet, le COPIL siège désormais (depuis mai 2023) pour le Fonds de consolidation de la paix du Secrétaire Général (PBF), pour le Fonds Femmes, Paix et Action Humanitaire (FFPH) et pour le Fonds Fiduciaire Stabilisation et Résilience en cours d'opérationnalisation. Pour refléter ce changement, il a été renommé "Comité National de Pilotage des Mécanismes d'investissement en Consolidation de la Paix au Mali".

Il convient de noter que le Fonds Femmes, Paix et Action Humanitaire (FFPH) a été établi en 2016 comme un mécanisme de financement commun et favorisant un partenariat entre les agences des Nations unies, les États membres et la société civile. Il finance les organisations locales de la société civile dans les situations de conflit, de post-conflit et d'urgence humanitaire, avec des subventions d'un montant moyen de 20,000 USD à 200,000 USD.

Dans ce contexte le présent projet vise à appuyer le Comité de Pilotage, les partenaires de mise en œuvre et les agences d'exécution dans la coordination, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets PBF, des projets FFPH et des initiatives qui seront financées par le nouveau fonds fiduciaire stabilisation et résilience à opérationnaliser. De manière plus spécifique, il se justifie par les raisons suivantes :

- L'éclatement du portefeuille entre plusieurs partenaires d'exécution (RUNOs, et NUNOs), qui nécessite une coordination plus étroite afin d'assurer la synergie entre les projets ;
- La mobilisation de fonds importants du PBF, dont l'exécution requiert du personnel additionnel ;
- La complexité des projets de consolidation de la paix qui demande des capacités supplémentaires pour en assurer une cohérence d'ensemble au niveau stratégique et une mise en œuvre de qualité ;
- Le besoin de renforcement des capacités des partenaires nationaux de mise en œuvre ;
- La nécessité de renforcer la communication autour des projets et leur visibilité ;
- Le besoin de renforcer le suivi & évaluation des activités sur le terrain par projet et de façon intégrée entre les différents projets ;
- Favoriser l'appropriation nationale des projets et l'engagement continu des partenaires techniques et financiers.
- Les recommandations issues de l'évaluation du portefeuille du PBF au Mali seront également prises en compte à travers le nouveau projet de la cellule d'appui, notamment :
- Revoir le positionnement de la Cellule d'appui, également à la lumière de la réforme du système des coordonnateurs résidents, afin de maximiser son efficacité en faisant participer toutes les parties du système des Nations Unies, les contreparties nationales, les OSCs et la communauté internationale représentée au Mali.
- Diffuser l'information sur le positionnement stratégique du PBF en fonction de son créneau et de ses priorités globales de financement aux parties prenantes basées au Mali. En même temps, communiquer efficacement les besoins (et les contraintes) en matière de consolidation de la paix au Mali au Bureau d'appui à la consolidation de la paix, facilitant ainsi l'alignement plus étroit entre les mécanismes de prise de décisions à New York et au Mali.

- Diriger des exercices d'analyse des conflits dans les pays et entreprendre des mises à jour régulières pour tenir compte du contexte dynamique et instable.
 - Effectuer une cartographie des partenaires d'exécution et recueillir et mettre à jour des informations sur ces partenaires afin d'accroître la sensibilité aux conflits.
 - Fournir un appui technique et assurer la coordination des activités de S&E en veillant à ce que les RUNOs/NUNOs restent les principaux responsables de l'exécution des fonctions de suivi et d'évaluation de qualité.
 - Veiller à ce que la Cellule d'appui (ou d'autres unités de la Section de stabilisation et relèvement) assure une sensibilisation efficace des donateurs à l'égard du PBF afin d'accroître la visibilité des interventions appuyées par le Fonds.
- a) **Expliquer succinctement la manière dont le projet est en phase avec et appuie les cadres stratégiques du Gouvernement et des Nations Unies, et promeut l'appropriation nationale et comment le projet se base sur une phase précédente, le cas échéant, et/ou profite des enseignements pertinents.**

Le CCA réalisé en 2019 dans le cadre de l'élaboration du nouveau cadre de coopération (UNSDCF) 2020-2024 a analysé les causes profondes de la crise au Mali et a pris en compte l'interaction entre les différents facteurs de la situation fragile et en particulier ceux relatifs à la consolidation de la paix. Ainsi, L'axe stratégique 1 de l'UNSDCF porte sur les réponses préventives en matière de consolidation de la paix en concentrant les interventions du Système des Nations Unies sur les questions de justice, d'État de droit, de droits de l'homme, de gouvernance inclusive, de renforcement de la cohésion sociale, de vie en commun au niveau communautaire, et de résilience face aux conflits. De même, les autres axes s'inscrivent dans la dynamique de prévention et de consolidation de la paix en soutenant une croissance inclusive et un développement économique créateur d'emplois, l'amélioration des revenus, en particulier pour les populations vulnérables, y compris les jeunes et les femmes, l'amélioration de l'accès à des services sociaux de base de qualité et la protection.

Le Cadre de coopération est resté complémentaire au Cadre Stratégique Intégré conjoint (ISF) de la MINUSMA jusqu'à sa fermeture en décembre 2023. Il a abordé toutes les priorités de réponse à la crise multidimensionnelle au Mali. Sa mise en œuvre a complété également les différents Plans de réponse humanitaire sur la période 2020-2024 pour relever les défis de la consolidation de la paix et des urgences humanitaires dans le pays.

En juin 2019, dans le cadre de la demande de rééligibilité du Mali au PBF, une analyse de conflit a été réalisée sur les causes profondes de la crise au Mali et a pris en compte l'interaction entre les différents facteurs de la situation fragile et en particulier ceux relatifs à la consolidation de la paix. La cellule d'appui PBF a fait une contribution au Bilan commun de pays en fournissant et en partageant l'analyse des dynamiques de conflit du PBF.

Au cours de la période d'extension du projet, une nouvelle analyse sera réalisée identifier les nouvelles fragilités et déterminer les priorités du gouvernement pour les cinq prochaines années.

La contribution de la cellule d'appui à l'élaboration de l'UNSCDF 2020-2024 a été directe et indirecte.

Les acteurs clés du PBF au Mali (Agences et Ministères clés) qui interagissent constamment et directement avec le secrétariat du PBF ont été partie prenante dans la conception et formulation de l'UNSCDF. La cellule d'appui a soutenu techniquement les partenaires dans la définition des priorités et dans la compréhension de la consolidation de la paix qui est au cœur du mandat de certaines agences qui sont les bénéficiaires des financements et partenaires du PBF. Ils ont pu influencer le cadre de coopération à travers l'Axe 1 et ses 2 effets – Gouvernance efficace et redevable pour une société en paix, juste et inclusive / effet 1 – Les populations vivent dans un Etat de droit, dans un environnement de paix et de redevabilité grâce à des institutions politiques fortes, des médias et une société civile exerçant leurs rôles et responsabilités pour une

gouvernance efficace et inclusive. Effet 2 : les populations sont résilientes face aux conflits, vivent réconciliées et en harmonie dans un environnement de paix, sécurisée et respectueux des droits de l'homme et des traditions culturelles positives.

La cellule d'appui a joué un rôle direct durant la validation du cadre de coopération en présidant le groupe de travail #2 qui portait sur l'axe 1 et ses 2 effets.

En ce qui concerne l'élaboration de l'ISF, la cellule d'appui a participé aux travaux du groupe cohésion sociale. De plus, à l'époque de l'élaboration de l'ISF, la cellule d'appui du PBF était ancré au cœur de la division Stabilisation et relèvement de la Minusma qui était le co-lead du groupe de travail. La cellule d'appui supporte techniquement la formulation et la mise en œuvre des projets transfrontaliers qui sont alignés aux cadres nationaux et régionaux y compris la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel.

Le Cadre de coopération (CF) tirant à sa fin (décembre 2024), le Bureau du Coordonnateur Résident a entrepris d'évaluer le CF 2029-2024 (Rapport finalisé) et d'élaborer un nouveau Bilan commun de pays (déjà disponible) devant être suivi d'un nouveau CF. Toutefois, les priorités nationales n'ayant pas été encore définies par les autorités, une extension du Cadre actuel de 12 mois supplémentaires (janvier à décembre 2025) a été demandée au gouvernement. Le Cadre de coopération 2026-2030 sera donc élaboré au cours de l'extension.

Durant cette période d'extension du projet Secrétariat (août 2024-juillet 2025), la Cellule d'appui participera pleinement aux exercices d'élaboration du nouveau CF 2026-2030, d'une part et d'autre part et supportera l'évaluation du portefeuille de PBF (2019-2024), la nouvelle analyse de conflits, risques et fragilités dans le pays et l'élaboration d'un nouveau projet Secrétariat aligné sur les principes du nouveau cadre de coopération, et sur les résultats de l'évaluation du portefeuille actuel.

Il convient de noter que suite à l'extension d'une année du CF 2019-2024 qui sera obtenue, le Bureau du Coordonnateur Résident compte, dans la même lignée, demander l'extension de l'éligibilité du Mali au Fonds de consolidation de la paix jusqu'à décembre 2025.

- Offrir un soutien technique aux groupes de travail de l'axe 2 par rapports aux renforcements des capacités et au réseautage
- Veiller à ce que les résultats et leçons apprises des programmes PBF soient partagés avec ces groupes de travail.
- Aider les Agences par rapport au rapportage (rapport annuel du plan de travail conjoint, plan de financement conjoint. (Dans sa nouvelle forme, le cadre de concertation doit soumettre sur une base annuelle un rapport conjoint par groupe de travail)
- Assurer que les bonnes informations sont disponibles pour l'axe 2 et ses effets par rapport au partage des données. La nouvelle configuration de la cellule d'appui directement logée au sein du RCO devrait faciliter ce travail de soutien et de partage de données.

- **Brève description d'autres initiatives du SNU (voir en annexe)**

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

- a) Une brève description du contenu du projet – les résultats principaux du projet, la stratégie de mise en œuvre, et comment le projet va répondre aux facteurs identifiés dans l'analyse de conflit dans la section 1 (cette section doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes).

Le PBF finance actuellement huit (8) projets actifs au Mali pour un montant total d'environ 24,4M\$. Une initiative est en cours de signature pour un budget de 2,5 M\$. Cinq (5) autres

initiatives sont en cours de développement totalisant un budget de 14,4 M\$. En outre, deux (2) projets sont en attente de leur rapport d'évaluation totalisant un budget de 6 M\$. Un tableau détaillé du portefeuille est en annexe.

Afin de superviser et coordonner la mise en œuvre de ces projets, un comité de pilotage (COPIL – voir statuts en annexe) désormais dénommé Comité National de Pilotage des Mécanismes d'investissements en Consolidation au Mali et un comité technique (COTEC – créé en janvier 2019 sur recommandation du COPIL - voir composition en annexe) ont été mis en place. Ce projet a pour but d'appuyer le COPIL dans son rôle d'orientation stratégique pour l'atteinte des résultats des projets financés par le PBF. La cellule d'appui veillera, en particulier, à soutenir la synergie des interventions sur le terrain et contribuera à la mobilisation de ressources additionnelles auprès des donateurs potentiels afin d'accélérer le processus de consolidation de la paix.

La cellule d'appui est donc établi pour soutenir le COPIL, notamment en (i) appuyant un système d'alerte précoce sur tout type de problème ; (ii) servant d'interface entre les entités de prise de décision notamment le Bureau pour la Consolidation de la Paix à NY – PBSO, le Bureau de la coordinatrice résidente, les agences et organisations non Nations Unies récipiendaires des financements; (iii) fournissant une assurance-qualité du soutien du PBF ; (iv) assurant que les questions de genre et jeunesse soient intégrées de manière transversale (au moins) dans les interventions du PBF ; (v) que les projets transfrontaliers soient formulées et en cohérence avec le portefeuille (vi) entretenant et facilitant la coordination et le suivi-évaluation du portefeuille des projets PBF.

Le COPil est l'organe de gouvernance des projets du PBF qui assure la supervision stratégique du portefeuille du PBF et endosse les nouveaux projets du PBF au Mali. En somme, ce projet a pour but d'appuyer le COPIL dans son rôle d'orientation stratégique, de même que les agences récipiendaires et leurs partenaires d'exécution dans l'atteinte des résultats des projets. Par ailleurs, Le projet veillera, en particulier, à faciliter la synergie des interventions sur le terrain et contribuera à la mobilisation de ressources additionnelles auprès des donateurs potentiels afin d'accélérer le processus de consolidation de la paix.

Dans cette perspective, le Cellule d'appui va également assurer la liaison avec des institutions clés/plateformes principales de dialogue pour la réussite des résultats stratégiques de l'engagement du PBF dans le pays. La cellule d'appui travaillera en étroite collaboration avec le dispositif de coordination et de suivi du Cadre de coopération des Nations Unies pour le Développement durable au Mali (UNSCDF 2020-2024) dont les 3 groupes de résultats. Elle travaillera également avec les contributeurs au PBF et les organisations participant au Groupe Exécutif de Coordination des PTFs (GEC). Ainsi qu'avec la section Stabilisation et relèvement (SR) de la Minusma en charge et responsable de l'animation et de la co-coordination avec l'Ambassade de France de la commission réhabilitation des zones post conflits du GEC, pour les régions sensibles du Nord et du Centre incluant les interventions du PBF. Par ailleurs, le CRZPC a été également mandaté par le GEC pour animer le processus Nexus au Mali. A ce titre, les réunions des clusters et groupes thématiques et bailleurs de fonds sont organisées par la section SR pour faire le lien entre l'humanitaire et les acteurs de développement. La cellule d'appui participera au Forum des agences de Peacebuilding au Mali (FAP).

b) Cadre des résultats du projet, indiquant tous les résultats attendus du projet, les produits, les activités, y compris les indicateurs de progrès, niveau de référence, cibles, (doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Annexe B à compléter – il n'est pas nécessaire de rajouter ici une explication narrative.

L'objectif général du projet est d'appuyer le COPIL à assumer pleinement son rôle d'orientation stratégique et de suivi et d'évaluation, de même que les organisations récipiendaires des Fonds du PBF (RUNOs – Agences, Fonds et Programmes des Nations Unies) et les organisations non-Nations Unies récipiendaires des fonds PBF (NUNOs – Organisations de la Société Civile

Internationale) dans la coordination de la mise en œuvre des projets et de la compréhension des enjeux de la consolidation de la paix dans la mise en œuvre du Plan prioritaire pour la consolidation de la paix.

Il se propose de renforcer les capacités du COPIL (y compris au niveau technique), de l'Equipe pays des Nations Unies et des Organisations Non-nations Unies pour la mise en œuvre et le suivi optimal des projets de consolidation de la paix au Mali ainsi que pour la documentation et la capitalisation des leçons apprises.

De même, le projet se propose de poursuivre le renforcement de l'appropriation nationale après la redynamisation du comité technique à travers la désignation des points focaux des départements ministériels partenaires et des Cellules de Planification et de Statistiques. Il s'est avéré que les points focaux changeaient souvent à cause de mouvements dans la hiérarchie des ministères, ce qui limite en quelque sorte les interactions avec la contrepartie nationale et provoque des retards dans l'adoption des dossiers. Pour anticiper sur l'impact des éventuels changements, il a été décidé de désigner aussi des points focaux suppléants qui seconderont les points focaux titulaires en cas d'empêchement. De plus, il est prévu de renforcer les capacités techniques des points focaux mais aussi de leurs suppléants sur des thématiques en lien avec la consolidation de la paix. Pour renforcer le rôle du comité technique, il conviendra désormais d'intégrer ses membres en amont comme en aval. Il est prévu que le ministère des Affaires Étrangères (MAECI) s'assure après des ministères qui n'ont pas encore officiellement désigné leurs points focaux de le faire dans les meilleurs délais, afin que ceci soit intégrés en amont en participant à l'élaboration des notes conceptuelle ou des documents de projets, mais aussi en aval en participant aux missions d'évaluation et de suivi des projets PBF et dans la révision des rapports semestriels et annuels.

Ce projet ne prévoit pas le soutien d'un résultat stratégique plus que d'un autre, vu qu'il soutiendra tous les projets développés et mis en place, ainsi que la prise en compte de la question du genre de manière transversale.

La cellule d'appui coordonnera le développement, la cohérence et assurance qualité des projets dans le cadre du PBF à travers le soutien aux agences et organisations récipiendaires non-Nations Unies et au COPIL.

Il sera également chargé de s'assurer de la cohérence avec les autres projets développés dans des perspectives similaires ou qui pourraient avoir un impact sur les projets du PBF.

La cellule d'appui sera en charge de produire une cartographie des Partenaires Technique et Financiers (PTF) et activités de consolidation de la paix et de l'identification des gaps de financement afin d'identifier les nouveaux projets prioritaires.

La cellule d'appui est en charge des relations avec les PTF afin d'établir les synergies des projets et d'assurer la cohérence des programmes de consolidation de la paix, y compris avec la Banque Mondiale, ainsi que la mobilisation de fonds additionnels pour les projets de consolidation de la paix (effets catalytiques du PBF).

Par ailleurs, la cellule sera aussi en charge d'assurer la visibilité des projets du PBF, à travers l'élaboration de produits de communication stratégique de manière continue (faire le lien avec les points focaux des RUNOs / NUNOs, faire le relais avec l'expert communication du PBF, utiliser les réseaux sociaux et produits de communication comme le Newsletter, 2-pagers, etc.). Dans cette perspective, un spécialiste en communication sera déployé auprès de la cellule d'appui.

Résultat 1 : La coordination, le suivi et évaluation, le rapportage et la communication des résultats du portefeuille du PBF sont assurés par le Secrétariat PBF et permettent une meilleure reddition des comptes et connaissance des interventions

Le Secrétariat PBF, qui est placé au sein du Bureau du Coordonnateur Résident du SNU, continuera à appuyer les RUNOs et NUNOs à travers 4 tâches spécifiques : (i) élaborer et mettre en œuvre des projets conjoints; (ii) renforcer l'architecture de coordination et de consultation technique et stratégique du portefeuille, (iii) renforcer le cadre de suivi et évaluation du portefeuille; (iv) renforcer la visibilité du PBF au Mali et à travers le monde (y compris la communication autour des progrès et résultats, la visibilité sur médias sociaux).

Produit 1.1 : Le Secrétariat PBF est opérationnel.

Activités :

- Assurer le recrutement, maintien et la fonctionnalité de la cellule d'appui incluant le personnel, le bureau et les équipements.
- Opérationnaliser le Secrétariat conjoint PBF/Fonds Fiduciaire (voir organigramme en annexe) ;
- Élaborer d'un nouveau document de projet Secrétariat couvrant le cycle de rééligibilité 2026 – 2030.

Produit 1.2 : Des mécanismes de coordination entre les projets et les partenaires clés sont mis en place pour assurer la réalisation des résultats stratégiques du portefeuille PBF et la cohérence/synergies entre les projets et les activités

Activités :

- Élaboration, et mise à jour, d'une cartographie des acteurs (UN, Gouvernement, OSCs, PTFs) dans le domaine de la consolidation de la paix qui est mise à jour régulièrement et identification des gaps et points d'entrées programmatiques pour les projets du PBF
- Facilitation de l'élaboration et la mise à jour périodique de l'analyse de conflits en étroite coordination et en collaboration entre le SNU, le Gouvernement, les OSCs et les PTFs
- Facilitation des exercices d'élaboration des requêtes d'éligibilité ou renouvellement de la demande d'éligibilité dans le pays.
- Sur la base de l'analyse de conflit et de la cartographie, facilitation la coordination et un appui stratégique conséquent pour le développement de projets de qualité en matière de consolidation de la paix en étroite collaboration entre le SNU, le Gouvernement, les OSCs et les PTFs, pour soumission au PBF
- Appui au rôle de coordination du RC dans le cadre de la programmation stratégique en consolidation de la paix, en étroite collaboration avec les Agences, la Minusma, le Gouvernement et les OSCs et les PTFs
- Organisation et facilitation de réunions techniques de coordination du portefeuille;
- Organisation et facilitation de réunions techniques Genre et jeunesse;
- Soutien au mécanisme de coordination régulière entre les agences onusiennes de mise en œuvre des projets PBF (suggestion réunions mensuelles et plus souvent au besoin)
- Soutien au mécanisme de coordination régulière au niveau technique (Comités Techniques) entre les agences onusiennes de mise en œuvre, le Gouvernement, la Société Civile et des projets PBF (suggestion, réunions trimestrielles et plus souvent au besoin). Le Secrétariat participera aux réunions techniques de chaque projet qui doivent réunir agences, Gouvernement et partenaires de mise en œuvre.
- Documentation, analyse et dissémination des leçons apprises dans le cadre de la mise en œuvre des projets PBF (par le biais d'atelier de mise en œuvre et mini-retraite, etc...)
- Organisation, le cas échéant des réunions régionales dans le cadre des projets transfrontaliers et s'assurer de la coordination avec les autres pays impliqués
- Renforcement des capacités des agences/organisations récipiendaires et des partenaires en matière d'approches sensibles aux conflits, consolidation de la paix, suivi/évaluation en matière de consolidation de la paix et programmation
- S'assurer qu'au moins 15% de l'enveloppe totale du PBF soit allouée aux questions de genre et/ou à un soutien pour l'autonomisation des femmes
- S'assurer de la mise en synergie entre les projets en cours d'élaboration et ceux en cours, non seulement sous financement PBF mais aussi financés par d'autres PTFs

Produit 1.3 : Le suivi et évaluation du portefeuille du PBF est assuré :

- Appuyer le développement et à la mise en œuvre d'un plan de suivi/évaluation de qualité par projet ainsi que le développement et la mise en œuvre d'un plan de suivi/évaluation conjoint entre les projets afin d'accroître les synergies et éviter les duplications entre les projets PBF, et les autres projets de consolidation de la paix dans le pays.
- Fournir un appui technique aux agences et organisations non-Nations Unies récipiendaires pour l'assurance qualité des rapports semestriels, annuels et de clôture des projets (narratifs et financiers), en lien avec les indicateurs établis dans les documents de projet et les données recueillies pendant les visites de terrain.
- Appuyer la conduite d'études d'évaluation indépendants des projets PBF (en tant que membre du groupe de référence de l'évaluation), ainsi que l'étude « d'évaluabilité », la revue à mi-parcours et l'évaluation finale. A noter que l'étude d'évaluabilité, et l'évaluation finale seront gérées et contractées à partir du Siege, mais soutenues au niveau du pays à travers le recrutement d'un consultant local et soutenu par la cellule d'appui du PBF ; la revue à mi-parcours sera directement soutenue par le Secrétariat du PBF.
- Effectuer des missions régulières sur le terrain pour le suivi des projets PBF et produire des rapports de mission à partager avec le RCO et PBSO.
- Poursuivre les échanges entre les communautés bénéficiaires et le Comité de Pilotage à travers les mécanismes de suivi communautaire, et garantir que les voix des bénéficiaires sont utilisées de manière stratégique pour promouvoir les responsabilités communes. Renforcer le mécanisme de communication systématique entre les communautés de bénéficiaires et le Comité de Pilotage.
- Assurer la gestion des connaissances et bonnes pratiques pour les prochaines activités de consolidation de la paix ; assurer que ces leçons apprises soient publiées et communiquées à travers les plateformes adéquates.
- Opérationnaliser le manuel/système de suivi/évaluation axé sur les résultats incluant les outils et mécanismes nécessaires pour la collecte des données, le rapportage et la communication sur les résultats du portefeuille PBF;
- Assurer une liaison régulière avec PBSO par rapport à la mise en œuvre des projets PBF, l'évolution du contexte politique et les processus de planification au sein du SNU et du Gouvernement en lien avec les activités du PBF
- Organiser des missions des supervision inter-agences élargies au siège et appuyer les missions de suivi du PBSO
- Organiser des rencontres semestrielles du PBF avec les partenaires de mise en œuvre et autres bailleurs clés afin d'échanger sur les avancées et les défis en matière de consolidation de la paix dans le pays ;
- Organiser les missions conjointes périodiques de suivi et appuyer les missions de suivi du PBSO;
- Assurer une liaison régulière avec PBSO par rapport à la mise en œuvre des projets PBF, l'évolution du contexte politique et les processus de planification au sein du SNU et du Gouvernement en lien avec les activités du PBF
- Appuyer l'élaboration et la dissémination d'un rapport de capitalisation de bonnes pratiques sur la consolidation de la paix à la fin du cycle du portefeuille;
- Produire le rapport annuel stratégique du PBF au Mali, à travers un processus consultatif, et le soumettre au Bureau du Coordonnateur Résident et, subséquemment au Bureau pour la Consolidation de la Paix à New York, pour le 15 décembre de chaque année au plus tard.
- S'assurer de la mise en synergie entre les projets en cours d'élaboration et ceux en cours, non seulement sous financement PBF mais aussi financés par d'autres PTF.

Produit 1.4 : Le plaidoyer, la communication, le partenariat/création de réseaux et des mécanismes de coordination entre les projets et les partenaires clés sont assurés pour promouvoir une meilleure compréhension et connaissance du programme et de ses résultats au sein des autorités nationales, de la société civile, des bailleurs de fonds et du grand public améliorant la réalisation des résultats stratégiques du portefeuille PBF

Activités du produit :

- Éditer et diffuser périodiquement les bulletins d'informations sur les interventions phares du PBF au Mali afin de s'assurer que les partenaires de mise en œuvre du portefeuille du PBF et les autres partenaires clés comprennent et s'approprient les orientations et contributions du PBF, y compris les questions de genre, de jeunesse et les demandes et matière de rapportage;
- Renforcer le plan de communication à travers les campagnes réseaux sociaux et de sensibilisation du public, la réalisation des films documentaires, et la production des supports de communication afin de promouvoir la visibilité des activités du PBF dans le pays et parmi les parties intéressées;
- Appuyer les efforts de mobilisation de ressources pour la pérennisation des programmes du PBF (Assurer les effets catalytiques des projets PBF);
- Appuyer le Système des Nations Unies et autres partenaires à améliorer la visibilité des activités du PBF dans le pays.
- Documentation, analyse et dissémination des leçons apprises dans le cadre de la mise en œuvre des projets PBF (par le biais d'atelier de mise en œuvre et mini-retraite, etc...)
- Organisation, le cas échéant des réunions régionales dans le cadre des projets transfrontaliers et s'assurer de la coordination avec les autres pays impliqués
- Analyser et communiquer l'impact humain des résultats de portefeuille, incluant une analyse spécifique de l'impact sur les femmes et les hommes
- Renforcement des capacités des agences récipiendaires et des partenaires en matière d'approches sensibles aux conflits, consolidation de la paix, suivi/évaluation en matière de consolidation de la paix et programmation sensible au genre et aux Droits de l'Homme.

Résultat 2 : Le Comité de Pilotage et le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies sont appuyés afin d'assurer leur rôle d'orientation stratégique, de l'endossement des projets PBF et de suivi et évaluation du portefeuille PBF

Produit 2.1 : Les capacités du Comité de Pilotage et du COTEC et des autres partenaires pertinents sont renforcées pour assurer la supervision et le suivi & évaluation des projets du PBF.

Activités :

- Organisation de réunions régulières du Comité de Pilotage et du COTEC pour examiner et évaluer les propositions de projets, leur suivi et évaluation, le progrès de la mise en œuvre de l'ensemble du portefeuille PBF.
- Coordination avec les interventions des autres bailleurs de fonds en consolidation de la paix.
- Identification et réponse aux besoins en renforcements des capacités de supervision et conseils stratégiques et fonctions de S&E des partenaires du PBF tels que le Comité de Pilotage, les partenaires nationaux, les organisations de mise en œuvre, et tout autre partenaire pertinent au PBF.
- Entreprise des examens et de contrôle qualité des documents relatifs au PBF (y compris des documents de projet et des rapports y relatifs) avant toute soumission au Comité de Pilotage, et Bureau pour la Consolidation de la Paix, afin d'aider les RUNOs/NUNOs à renforcer la qualité des produits, en ligne avec les notes d'orientation du PBF. S'assurer que les questions transversales importantes pour le PBF (telles que le genre) soient prises en compte.
- Identification proactive des questions et défis de consolidation de la paix et les employer pour soutenir et conseiller le rôle du Comité de Pilotage et des partenaires clés du PBF.
- Renforcement des capacités institutionnelles de la DOI pour que celle-ci puisse jouer pleinement son rôle de coordination technique avec le comité technique en amont et en aval.
- Facilitation et organisation de missions de suivi par le Comité de Pilotage pour revoir la mise en œuvre du portefeuille du PBF, tel que requis.
- Fournir un appui-conseil au management des Nations Unies et au Comité de Pilotage, sur des questions relatives à la consolidation de la paix et s'assurer que les projets financés par le PBF intègrent les bonnes pratiques sur ces questions.

Produit 2.2 : Le plaidoyer, la communication et le partenariat/création de réseaux sont assurés pour promouvoir une meilleure compréhension et connaissance du portefeuille PBF et de ses résultats au sein des autorités nationales, de la société civile, des bailleurs de fonds et du grand public.

Activités :

- S'assurer que les partenaires de mise en œuvre du portefeuille du PBF et les autres partenaires clé comprennent et s'approprient les orientations du PBF, y compris les questions de genre et les demandes et matière de rapportage.
- Assurer une liaison régulière avec PBSO par rapport à la mise en œuvre des projets PBF, l'évolution du contexte politique et les processus de planification au sein des UN et du Gouvernement en lien avec les activités du PBF.
- Organisation de missions de supervision inter-agences élargies au siège et appuyer les missions de suivi du PBSO (le cas échéant).
- Élaboration de la nouvelle analyse des dynamiques de conflits et de fragilité pendant la période d'extension ;
- Renforcer les capacités des partenaires de mise en œuvre et des points focaux du Comité technique ;
- Appuyer l'évaluation du portefeuille 2019-2024.

Le ciblage des bénéficiaires et le ciblage géographique du projet – donnez la justification relative aux choix des zones d'intervention géographiques du projet, le nombre approximatif et les critères de sélection des bénéficiaires, le calendrier de mise en œuvre les activités, les mesures prises pour assurer la cohérence entre les résultats et toute autre information pertinente concernant l'approche de mise en œuvre (qui doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Il n'y a pas besoin de répéter ici tous les produits et toutes les activités du projet qui sont dans le Cadre des résultats.

Les principaux groupes cibles du projet sont les institutions étatiques (Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération Internationale / Ministère de tutelle du PBF et les Ministères d'ancrage des projets), les organisations de la société civile, les agences des Nations Unies et la MINUSMA.

Les RUNOs/ NUNOs et leurs partenaires d'exécution bénéficieront de ce projet en termes d'amélioration de la coordination et de la communication, ainsi qu'en termes de suivi et d'évaluation des projets. Les RUNOs/ NUNOs se concentrent principalement sur la mise en œuvre quotidienne de leurs projets, tandis que la cellule d'appui fait le suivi des progrès dans la réalisation des résultats du portefeuille en entier et du suivi et l'assurance qualité des rapports dus.

Les partenaires techniques et financiers qui ne mettent pas en œuvre les projets PBF seront également informés des activités financées par le PBF et bénéficieront ainsi de la fonction de coordination assurée par le projet.

En particulier :

- Le Comité de pilotage bénéficiera d'un soutien dans leur rôle de suivi et surveillance du portefeuille;
- Les entités récipiendaires seront techniquement renforcées pour une meilleure exécution des projets;
- La coordination du Système des Nations-Unies, à travers la cellule d'appui, sera renforcée en suivi et évaluation;
- Les institutions nationales et les partenaires techniques et financiers auront une meilleure compréhension des interventions financées par le portefeuille PBF.

Fournir une théorie du changement pour le projet – expliquer le type de changement attendu par le projet et comment les interventions envisagées vont mener aux résultats et pourquoi ces interventions ont été choisies. Indiquez les hypothèses qui informent la théorie du changement.

Si la cellule d'appui fournit un appui de qualité à la conception, au développement et à la mise en œuvre des programmes du PBF et assure une coordination ainsi qu'une communication efficace entre le SNU, le Gouvernement, la Société Civile et les PTF, alors les projets du PBF auront un impact plus important en matière de consolidation de la paix et des effets catalytiques plus conséquents avec le Gouvernement et les PTF, au bénéfice de l'ensemble de la population.

Stratégie de mise en œuvre du projet – expliquez comment le projet va réaliser les activités de la manière la plus effective et efficace pour atteindre les résultats, y compris la justification relative aux choix des zones d'intervention géographiques du projet, le critère de sélection des bénéficiaires, le calendrier de mise en œuvre les activités, la cohérence entre les résultats et toute autre information pertinente concernant l'approche de mise en œuvre (doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Il n'y a pas besoin de répéter ici tous les produits et toutes les activités du projet qui sont dans le Cadre des résultats.

La mise en œuvre du projet sera assurée par l'équipe de la cellule d'appui, qui soutiendra les agences récipiendaires dans l'exécution, le suivi/évaluation, la communication et rapportage des projets. Le projet bénéficiera également de l'appui technique du PBSO en matière d'appui conseil, de mise en relation avec d'autres partenaires. Des rapports réguliers seront fournis et présentés au Comité de Pilotage, pour endossement avant de les acheminer au PBSO.

La cellule d'appui assurera une communication étroite avec le PBSO à New York, et assurera le rôle de Point Focal pour PBSO (PBF et la Commission de la Consolidation pour la Paix – PBC) au Mali.

La cellule d'appui soutiendra les agences d'exécution dans la mise en œuvre, la communication/visibilité, le rapportage et le suivi/évaluation, des projets, y compris leur évaluation finale. Il s'assurera que la dimension genre soient prise dument en compte tout au long du cycle de formulation, de mise en œuvre et d'évaluation des projets.

Au-delà des activités régulières de suivi, une évaluation globale du portefeuille du PBF au Mali pourra être conduite, afin d'en mesurer l'impact sur les bénéficiaires et l'évolution des perceptions et mentalités au sujet de la consolidation de la paix, de la cohésion sociale et de la coexistence pacifique dans les zones d'intervention.

Les points focaux des agences et leurs partenaires s'impliqueront dans la mise en œuvre, en participant activement aux différentes activités retenues. La cellule d'appui supportera technique à la planification de l'évaluation finale des projets. Il définira de concert avec les agences de mise en œuvre la méthodologie et les mécanismes de suivi et coordonnera la collecte, le traitement et l'analyse des informations et des indicateurs des nouveaux projets approuvés. Il appuiera la production des rapports semestriels et annuels des projets en cours d'exécution un rapport annuel consolidé du comité de pilotage sera élaboré ainsi que le rapport stratégique annuel.

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

- a) Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et	Experts techniques existants
---------------------------	--------------------------------------	-------------------------------	--------------------------------------	----------------------------------	------------------------------

		(donateurs etc)		combien dans les zones du projet)	pertinents au projet
PNUD – agence récipiendaire des fonds pour la mise en œuvre du projet	59 137 986 \$	Fonds propres PNUD ; PBF ; Pays Bas ; Danemark ; Hollande ; Danemark ; Luxembourg ; Allemagne ; Union Européenne ; GEF ; Suède ; Norvège	Bamako ; Mopti (avec des antennes à Gao et à Tombouctou)	Nombre total : 150 (dont 50 femmes) Zones du projet : 15	10

- b) Gestion du projet et coordination – présenter l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et rôles, et indiquer quels postes seront financés par le projet, et le pourcentage du budget total. Expliquer la coordination envisagée pour le projet et les mécanismes de contrôle, y compris le lien avec le Secrétariat PBF s'il existe. Remplissez l'annexe C : liste de vérification pour le lancement du projet et veuillez attacher les TDRs pour les postes principaux du projet.

Le Secrétariat PBF est logé au sein du Bureau du Coordonnateur Résident du Système des Nations-Unies. L'unité est constituée :

- 1 Peacebuilding Programme Advisor (P-5)
- 1 UNV international Spécialiste en communication
- 1 Expert en suivi évaluation (niveau NOB)
- 1 Expert national PBF (niveau NOC)
- 1 Assistant administratif et financier (niveau G6)
- 1 chauffeur (niveau G3).

Le Secrétariat assure, sous la supervision du Coordinateur Résident du système des Nations unies, le rôle d'organe technique du dispositif de coordination des financements PBF.

Des termes de référence précis définissent les responsabilités spécifiques des membres du Secrétariat.

- c) **Gestion du risque – identifier le niveau de risque pour la mise en œuvre du projet et établir une liste des risques spécifiques en indiquant la manière dont ils seront mitigés, y compris l'approche proposée pour mettre à jour les risques et l'ajustement des activités du projet. Inclure le principe “ne pas nuire” et de mitigation des risques.**

Risque spécifique au projet	Niveau de risque (faible, moyen, élevé)		Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)
	Probabilité	Impact	
I'instabilité politique, institutionnelle et sociale	Faible	Élevé	Les analyses régulières produites par le PDA sont partagées avec le senior leadership des

généralisée due au contexte d'insécurité dans le pays et au Sahel			Nations Unies et discutées avec UNCT et DPPA pour prévenir les situations de crise, conflit ou autre forme d'instabilité.
Difficultés et retards dans les processus de signatures des documents de projets	Élevée	Élevé	<p>Implication des points focaux des ministères dans les processus de cocréation des projets.</p> <p>Echanges réguliers avec les niveaux politiques et stratégiques des ministères (Secrétaire généraux voire Ministres) pour faciliter les signatures.</p> <p>Tenir compte des termes utiliser dans les documents pour ne pas heurter certaines sensibilités.</p>
Insuffisance de financement du PBF et faible capacité de mise à échelle et effets catalytiques au niveau nationale et locale	Moyenne	Moyen	Renforcement du partenariat stratégique de l'ONU avec les IFI. Dans ce cadre, des rencontres régulières sont prévues avec la Banque Mondiale et d'autres IFI pour renforcer les synergies et collaborations dans le cadre stratégique et programmatique.
Retard dans la mise en œuvre des projets pour des raisons sécuritaires	Moyenne	Moyen	Le ciblage stratégique des zones accessibles et prise en compte des conseils et orientations des services de sécurité des Nations unies et du gouvernement, ainsi qu'un suivi rapproché à travers des sessions de rencontre individuelle régulières avec chaque projet.
Faible coordination des interventions de consolidation de la paix au Mali	Faible	Moyen	Le fonctionnement efficace du Comité de Pilotage des mécanismes d'investissement en consolidation de la paix lui permettra de jouer pleinement son rôle stratégique de coordination des initiatives de consolidation de la paix
Faible promotion de l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes	Faible	Moyen	Plaidoyer et renforcement des capacités des parties prenantes pour assurer le respect des engagements politiques en vigueur et des notes d'orientation de PBF/PBSO.
Manque d'information sur la mise en œuvre par la partie gouvernementale et les agences récipiendaires	Faible	Moyen	Implication des partenaires au sein du Comité de pilotage et du Comité Technique composé de tous les ministères sectoriels clés actifs dans le domaine de la consolidation de la paix. En outre, le Secrétariat collaborera avec les agences et autres acteurs pour un meilleur partage de l'information.
Appropriation insuffisante des projets par les partenaires nationaux	Faible	Moyen	Implication des partenaires à l'identification des idées de projets, au sein du comité de pilotage et des comités techniques, ainsi que des missions conjointes régulières pour chaque projet
Difficulté pour les agences à mener une supervision et une coordination conjointe des projets sur le terrain	Moyenne	Moyen	Planification des missions conjointes dans les PTA et suivi régulier de son exécution à travers des réunions trimestrielle de coordination, et « one-to-one meeting »

Difficultés à réunir le Comité de Pilotage selon le calendrier prévu	Moyenne	Faible	Collaborer étroitement avec le secrétariat général du ministère assurant le secrétariat du COPIL pour programmer la réunion du CoPil; Mettre en place et opérationnaliser le cadre de coordination technique conjoint qui facilitera l'organisation des activités du CoPil
Manque de partenaires de mise en œuvre expérimenté dans les zones du portefeuille.	Moyenne	Faible	Préparation d'une cartographie des partenaires sur le terrain et plan de contingence et de relance rapide des activités à revoir chaque semestriellement.
Reprise des violences dans les zones d'intervention du portefeuille	Moyenne	Elevé	Réadapter le plan de suivi des activités sur le terrain en fonction des indications de UNDSS

d) Suivi / évaluation – Quelle sera l'approche de suivi / évaluation du projet, y compris l'expertise en suivi / évaluation de l'équipe et les moyens et la chronologie pour l'analyse des données. Inclure le détail du budget alloué au suivi / évaluation, y compris pour la collecte de données de base et les données de fin de projet, et pour l'évaluation indépendante, et un calendrier approximatif du suivi / évaluation. Allouer au minimum 5 à 7% du budget du projet aux activités de suivi / évaluation, y compris les fonds adéquats.

La cellule d'appui assurera la mise en place d'un système intégré et conjoint de suivi /évaluation pour les projets du PBF (y compris les projets transfrontaliers et les projets de l'initiative pour la promotion du genre et de la jeunesse), qui permettra la mise en synergie des différents projets, le renforcement mutuel des résultats des projets ; et la formulation de résultats communs et indicateurs au niveau macro sur la base desquels les résultats des projets seront mesurés.

La cellule d'appui sera responsable de l'assurance qualité des rapports annuels et semestriels des agences des Nations Unies récipiendaires des Fonds PBF et prépare un rapport stratégique annuel de consolidation de la paix qui sera soumis à l'endossement du Coordonnateur Résident.

La cellule d'appui travaillera avec les agences pour coordonner leurs approches de suivi des résultats et leur apporter au besoin un appui technique en suivi et évaluation. Sur la base de l'analyse des données du terrain, il informera le Coordonnateur Résident et les agences sur les défis et problèmes qui pourraient compromettre l'atteinte des résultats attendus.

Le portefeuille est évalué au moins une fois dans son cycle. La prochaine évaluation est prévue courant 3^{ème} trimestre 2024.

e) Stratégie de fin de projet / durabilité – Expliquez la stratégie de sortie du projet et comment le projet clôturera ses activités, y compris les mesures de la durabilité, des accords avec d'autres bailleurs de fonds pour une mobilisation des ressources, et indiquer les activités qui n'auront plus besoin de financement. S'il est prévu que d'autres bailleurs de fonds soutiennent le projet à sa conclusion, expliquez comment le projet assurera ce soutien de manière pro-active dès le début du projet. Le cas échéant, quel sont les liens avec des plateformes ou partenariats existants ?

Le projet veillera à l'appropriation des réalisations des projets par le Ministère de tutelle et les autres partenaires nationaux afin d'assurer la continuité des acquis des

interventions PBF au Mali. Ceci sera assuré à travers la pleine implication des partenaires dans la formulation, la mise en œuvre, la supervision et le suivi-évaluation des projets. De même, les partenaires seront étroitement associés à la documentation et à l'analyse des leçons apprises. La communication autour des réalisations des projets pourrait, également, aider à la mobilisation de ressources additionnelles pour assurer la continuation des projets auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

IV. Budget du projet

À toutes fins utiles, veuillez fournir une brève justification du budget proposé, indiquer les choix effectués lors de la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les voyages, ou tout autre soutien indirect du projet afin de mettre en évidence l'approche visant l'optimisation des ressources (value for money).

Indiquez clairement en combien de tranches le budget sera transféré et quelles sont les conditions pour le transfert de la deuxième tranche ou d'une tranche suivante. L'approche standard consiste en deux tranches pour les bénéficiaires de l'ONU et trois pour les bénéficiaires qui ne sont pas les agences de l'ONU. La deuxième tranche requiert que le projet ait dépensé ou engagé au moins 75% du budget de la tranche préalable et que les rapports PBF dus au cours de la période écoulée aient été soumis. Des tranches ou des conditions supplémentaires peuvent être ajoutées en fonction du contexte du projet, de la capacité de mise en œuvre et du niveau de risque.

Remplissez les deux tableaux du budget en annexe D (voir document Excel à part).

Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in

		consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document.

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Recipient will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

allocation if the context requires it		
---------------------------------------	--	--

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide

support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project-based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project⁶
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

⁶ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe B: Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
Résultat 1: La coordination, le suivi & évaluation, le rapportage et la communication des résultats du portefeuille du PBF sont assurés par la cellule d'appui et permettent une meilleure reddition des comptes et connaissance des interventions		<p>Indicateur 1.a : Accroissement du niveau de cohérence du portefeuille PBF</p> <p>Base de données : <i>TBD en % (taux de cohérence à déterminer au 1^{er} trimestre du projet)</i></p> <p>Cible: accroissement de 60%</p>	Sondage pré et post séances de formation S&E et réunion de coordination technique.	
		<p>Indicateur 1.b : Accroissement du niveau de satisfaction des résultats PBF par les communautés (désagrégé par sexe et âge)</p> <p>Base de données : <i>TBD en % (niveau de satisfaction de cohérence à déterminer au 1^{er} trimestre du projet)</i></p> <p>Cible: Taux de satisfaction accrue de 60%</p>	Rapport de l'évaluation du portefeuille, Rapports des missions conjointes de suivi	
		<p>Indicateur 1c : % de la population appréciant la présence/l'intervention du PBF au Mali</p> <p>Niveau de référence : TBD</p> <p>Cible : TBD</p>	Rapports des évaluations, Sondages	
		<p>Indicateur 1 d : % de la partie nationale percevant l'appropriation nationale du portefeuille (désagrégé par sexe et âge)</p>	Sondage du COTEC et du COPIL	

		Reference : TBD Cible : TBD		
	<p>Produit 1.1 la cellule d'appui est opérationnelle.</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer le maintien et la fonctionnalité de l'Unité de Coordination PBF incluant le personnel, le bureau et les équipements. ➤ Opérationnaliser le Secrétariat conjoint PBF/Fonds Fiduciaire ➤ Élaborer d'un nouveau document de projet Secrétariat couvrant le cycle de rééligibilité 2026-2030: 	<p>Indicateur 1.1.1 : # de rapports mandataires de qualité soumis au PBSO</p> <p>Base de données : <i>119 rapports mandataires (depuis 2019)</i></p> <p>Cible : Tous les projets auront soumis 2 rapports mandataires par an.</p>	MPTF Gateway	
		<p>Indicateur 1.1.2 : # de rapports mandataires de qualité émanant du Secrétariat conjoint</p> <p>Base de données : <i>119 rapports mandataires (depuis 2019)</i></p> <p>Cible : Tous les projets auront soumis 2 rapports mandataires par an.</p>	MPTF Gateway	
		<p>Indicateur 1.1.3 : Disponibilité d'un document de projet signé par toutes les parties prenantes (PNUD, Coordonnateur Résident, PBSO et Gouvernement)</p> <p>Base de données : 1</p> <p>Cible : 1</p>	MPTF Gateway	

	<p>Produit 1.2 : Des mécanismes de coordination entre les projets et les partenaires clés sont mise en place pour assurer la réalisation des résultats stratégiques du portefeuille PBF et la cohérence/synergies entre les projets et les activités</p> <p>Liste des activités relevantes du produit:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Élaboration, et mise à jour, d'une cartographie des acteurs (UN, Gouvernement, SCoS, PTF) dans le domaine de la consolidation de la paix qui est mise à jour régulièrement et identification des gaps et points d'entrées programmatiques pour les projets du PB ➤ Facilitation de l'élaboration et la mise à jour périodique de l'analyse de conflits en étroite coordination et en collaboration entre le SNU, le Gouvernement, la Société Civile et les PTF ➤ Sur la base de l'analyse de conflit et de la cartographie, facilitation la coordination et un appui stratégique conséquent pour le développement de projets de qualité en matière de consolidation de la paix en étroite collaboration entre le SNU, le Gouvernement, la Société Civile et les PTF, pour soumission au PBF ➤ S'assurer qu'au moins 15% de l'enveloppe totale du PBF soit alloué aux questions de genre et/ou a un 	<p>Indicateur 1.2.1 : Cartographie des acteurs dans le domaine de la consolidation de la paix est disponible et à jour</p> <p>Base de données: Aucune Cible: 01 cartographie disponible et mise à jour régulièrement</p>	<p>Cartographie des acteurs</p>	
		<p>Indicateur 1.2.2 : Niveau de connaissance des causes profondes de conflits par les partenaires de mise en œuvre (désagrégé par agence et OSC)</p> <p>Reference : Document analyse de conflit 2019</p>	<p>Documents des projets, Rapports d'activités Semestriels et annuels</p>	

	<p>soutien pour l'autonomisation des femmes</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Appuyer le rôle de coordination du RC dans le cadre de la programmation stratégique en consolidation de la paix, en étroite collaboration avec les Agences, la Minusma, le Gouvernement et les CSOs; ➤ Réunions techniques de coordination du portefeuille; ➤ Réunions techniques Genre et jeunesse; ➤ Appui au rôle de coordination du RC dans le cadre de la programmation en consolidation de la paix, en étroite collaboration avec le Strategic Planner dans le bureau du RC et MINUSMA ➤ Établissement d'un mécanisme de coordination régulière entre les agences onusienne de mise en œuvre des projets PBF (suggestion réunions 	<p>Cible : Agences UN et ONG nationales et internationales mettant en œuvre les projets PBF</p> <p>Indicateur 1.2.3 : % de la population appréciant le rôle jouent ou la contribution des femmes à la consolidation de la paix, Y compris la sécurité transfrontalière</p> <p>Niveau de référence : TBD</p> <p>Cible : bénéficiaires directs et indirects des projets du portefeuille</p>	Sondages, rapports des évaluations	
		<p>Indicateur 1.2.4 : Niveau de satisfaction des femmes (impliquées dans les projets PBF) de leur participation à la consolidation de la paix</p> <p>Base de données: (Niveau de satisfaction à déterminer au 1^{er} trimestre du projet)</p> <p>Cible: Niveau de satisfaction accrue de 60%</p>	Rapport de l'évaluation du portefeuille, Rapports de suivi communautaire/mission conjointes de suivi	

	<p>mensuelles et plus souvent au besoin)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Établissement d'un mécanisme de coordination régulière au niveau technique (Comités Techniques) entre les agences onusiennes de mise en œuvre, le Gouvernement, la Société Civile et des projets PBF (suggestion, réunions trimestrielles et plus souvent au besoin). La cellule d'appui participera aux réunions techniques de chaque projet qui doivent réunir agences, Gouvernement et partenaires de mise en œuvre. ➤ S'assurer de la mise en synergie entre les projets en cours d'élaboration et ceux en cours, non seulement sous financement PBF mais aussi financés par d'autres PTF ➤ Documentation, analyse et dissémination des leçons apprises dans le cadre de la mise en œuvre des projets PBF (par le biais d'atelier de mise en œuvre et mini-retraite, etc...) ➤ Organisation, le cas échéant des réunions régionales dans le cadre des projets transfrontaliers et s'assurer de la coordination avec les autres pays impliqués 	<p>Indicateur 1.2.5: Niveau de satisfaction des jeunes (impliquées dans les projets PBF) de leur participation à la consolidation de la paix. (Désagrégé par sexe et âge)</p> <p>Base de données : TBD (Niveau de satisfaction à déterminer au 1^{er} trimestre du projet)</p> <p>Cible: Niveau de satisfaction accrue de 60%</p>	<p>Rapport de l'évaluation du portefeuille, Rapports de suivi communautaire/mission conjointes de suivi</p>	
--	---	--	---	--

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcement des capacités des agences récipiendaires et des partenaires en matière d'approches sensibles aux conflits, consolidation de la paix, suivi/évaluation en matière de consolidation de la paix et programmation ➤ Élaboration de la nouvelle analyse des dynamiques de conflits et de fragilité pendant la période d'extension 	<p>Indicateur 1.2.6: Existence d'un nouveau document d'analyse des conflits et de fragilités</p> <p>Base de données : 1</p> <p>Cible: 1</p>		
	<p>Produit 1.3 : Le suivi et évaluation du portefeuille du PBF est assuré.</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Appuyer le développement et à la mise en œuvre d'un plan de suivi/évaluation de qualité par projet 	<p>Indicateur 1.3.1 : Existence du Cadre global de Résultats du portefeuille 2019 -2021 approuvé et fonctionnel</p> <p>Base de données : 1</p> <p>Cible : 1 cadre global de résultats du portefeuille PBF 2023 approuvé et fonctionnel</p>	<p>Document du cadre global de résultats du portefeuille.</p>	

	<p>ainsi que le développement et la mise en œuvre d'un plan de suivi/évaluation conjoint entre les projets afin d'accroître les synergies et éviter les duplications entre les projets PBF, et entre les Projets PBF et les autres projets de consolidation de la paix dans le pays</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fournir un appui technique aux agences récipiendaires pour l'assurance qualité des rapports semestriels, annuels et de clôture des projets (narratifs et financiers), en lien avec les indicateurs établis dans les documents de projet et les données recueillies pendant les visites de terrain ➤ Appuyer la conduite d'études d'évaluation indépendants des projets PBF (en tant que membre du groupe de référence de l'évaluation), ainsi que l'étude « d'évaluabilité », la revue à mi-parcours et l'évaluation finale. A noter que l'étude d'évaluabilité, et l'évaluation finale seront gérées et contractées à partir du Siege, mais soutenues au niveau du pays à travers le recrutement d'un consultant local et soutenu par la cellule d'appui ; la revue à mi-parcours sera directement soutenue par la cellule d'appui. ➤ Effectuer des missions régulières sur le terrain pour le suivi des projets PBF et produire des rapports de mission à partager avec le RCO et PBSO. ➤ Etablir un échange entre les communautés bénéficiaires et le Comité de Pilotage à travers les mécanismes de suivi 	<p>Indicateur 1.3.2 : Existence d'un plan de suivi et évaluation détaillé et fonctionnel du portefeuille 2019 – 2021</p> <p>Référence : Plan de suivi/évaluation 2018 – 2019</p> <p>Cible : 1 plan de suivi/évaluation du portefeuille consolidé et approuvé 2019 - 2021</p>	<p>Copie du plan de suivi et évaluation détaillé du portefeuille 2019 - 2021</p>	
	<p>Indicateur 1.3.3 : Existence des Cadres de résultats et plans de suivi et évaluation par projet</p> <p>Base de données : Plan de suivi et évaluation 2019 - 2020</p> <p>Cible : 1 cadre de résultats et 1 plan de suivi/évaluation par projet</p>	<p>Documents des cadres de résultats et plans de suivi et évaluation des projets individuels du portefeuille</p>		
	<p>Indicateur 1.3.4 # de missions conjointes de suivi sur terrain</p> <p>Base de données : 7 (entre 2019 et 2022)</p> <p>Cible : au moins 2 missions en 2023 et 2 missions en 2024)</p>	<p>Rapport de missions conjointes de suivi sur terrain</p> <p>Produit de visibilité ; témoignages des bénéficiaires.</p>		
	<p>Indicateur 1.3.5: Nombre de projets avec 100% d'exécution pendant la période (nombre de mois) prédéfinis dans les documents de base</p>	<p>Rapport de l'évaluation du portefeuille</p>		
	<p>Indicateur 1.3.6 : Nombre de notes techniques sur les bonnes pratiques et leçons apprises de la mise en œuvre du portefeuille 2017 -2019</p> <p>Base de données : 0</p> <p>Cible : 2 notes technique élaborées (1 par an).</p>	<p>Rapport de suivi sur terrain ; Note technique sur les bonnes pratiques et leçons apprises.</p>		
	<p>Indicateur 1.3.7 :</p>			

	<p>communautaire, et garantir que les voix des bénéficiaires sont utilisées de manière stratégique pour promouvoir les responsabilités communes. Etablir un mécanisme de communication systématique entre les communautés de bénéficiaires et le Comité de Pilotage</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer la gestion des connaissances et meilleures pratiques pour les prochaines activités de consolidation de la paix ; assurer que ces leçons soient publiées et communiquées à travers les plateformes adéquates. ➤ Ebaucher le rapport annuel de progrès du Plan Prioritaire de la Consolidation de la Paix, à travers un processus consultatif, et le soumettre au Comité de Pilotage et, subseqüemment au Bureau pour la Consolidation de la Paix à New York, pour le 1er décembre de chaque année au plus tard. ➤ Développer un manuel/système de suivi/évaluation axé sur les résultats incluant les outils et mécanismes nécessaires pour la collecte des données, le reportage et la communication sur les résultats du portefeuille PBF; ➤ Assurer une liaison régulière avec PBSO par rapports à la mise en œuvre des projets PBF, l'évolution du contexte politique et les processus de planification au sein du SNU et du Gouvernement en lien avec les activités du PBF ➤ Organiser de missions des supervision inter-agences élargies au 	<p>Indicateur 1.3.8: Nombre de rencontres des bonnes pratiques et des leçons apprises organisées avec les parties prenantes</p> <p>Niveau de référence : 3</p> <p>Cible : 2 (Une rencontre par an)</p> <p>Indicateur 1.3.9: Nombre de sessions de renforcement de capacités tenues</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 2 (Une rencontre par an)</p>	TdRs, Minutes et rapports des rencontres	
--	--	---	--	--

	<p>siège et appuyer les missions de suivi du PBSO</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Organiser des rencontres semestrielle du PBF avec les partenaires de mise en œuvre et autres bailleurs clés afin d'échanger sur les avancées et les défis en matière de consolidation de la paix dans le pays; ➤ Organiser les missions conjointes périodique de suivi et appuyer les missions de suivi du PBSO; ➤ Développer un manuel/système de suivi/évaluation axé sur les résultats incluant les outils et mécanismes nécessaires pour la collecte des données, le reportage et la communication sur les résultats du portefeuille PBF; ➤ Appuyer le développement et la mise en œuvre d'un plan de suivi/évaluation de qualité par projet ainsi que le développement et la mise en œuvre d'un plan de suivi/évaluation conjoint entre les projets afin d'accroître les synergies et éviter les duplications entre les projets PBF et entre les Projets PBF et les autres projets de consolidation de la paix dans le pays; ➤ Assurer une liaison régulière avec PBSO par rapports à la mise en œuvre des projets PBF, l'évolution du contexte politique et les processus de planification au sein du SNU et du Gouvernement en lien avec les activités du PBF; ➤ Établir un échange entre les communautés bénéficiaires et les partenaires à travers les mécanismes 			
--	---	--	--	--

	<p>de suivi communautaire, et garantir que les voix des bénéficiaires sont utilisées de manière stratégique pour promouvoir les responsabilités communes.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Établir un mécanisme de communication systématique entre les communautés de bénéficiaires et les partenaires (évaluation au niveau communautaire); ➤ Organiser une rencontre annuelle du PBF avec les partenaires de mise en œuvre et autres bailleurs clés afin d'échanger sur les avancées et les défis en matière de consolidation de la paix dans le pays; ➤ Appuyer l'élaboration et la dissémination d'un rapport de capitalisation de bonnes pratiques sur la consolidation de la paix à la fin du cycle du portefeuille; ➤ Éditer et diffuser périodiquement les bulletins d'informations sur les interventions phares du PBF au Mali afin de s'assurer que les partenaires de mise en œuvre du portefeuille du PBF et les autres partenaires clés comprennent et s'approprient les orientations et contributions du PBF, y compris les questions de genre, de jeunesse et les demandes et matière de rapportage; ➤ Produire le rapport annuel stratégique du PBF au Mali, à travers un processus consultatif, et le soumettre au Bureau du Coordinateur Résident et subseqüemment au Bureau pour la Consolidation de la Paix à New York, 			
--	---	--	--	--

	<p>pour le 31 décembre de chaque année au plus tard.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Analyser et communiquer l'impact humain des résultats du portefeuille, incluant une analyse spécifique de l'impact sur les femmes et les jeunes ➤ Produire le rapport annuel stratégique du PBF au Mali à travers un processus consultatif, et le soumettre au Bureau du Coordonnateur Résident et, subseq̄uement au Bureau pour la Consolidation de la Paix à New York, pour le 31décembre de chaque année au plus tard. 			
--	---	--	--	--

<p>Produit 1.4 : Le plaidoyer, la communication, le partenariat/création de réseaux et des mécanismes de coordination entre les projets et les partenaires clés sont assurés pour promouvoir une meilleure compréhension et connaissance du programme et de ses résultats au sein des autorités nationales, de la société civile, des bailleurs de fonds et du grand public améliorant la réalisation des résultats stratégiques du portefeuille PBF</p> <p>Liste des activités du produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Éditer et diffuser périodiquement les bulletins d'informations sur les interventions phares du PBF au Mali afin de s'assurer que les partenaires de mise en œuvre du portefeuille du PBF et les autres partenaires clés comprennent et s'approprient les orientations et contributions du PBF, y compris les questions de genre, de jeunesse et les demandes et matière de rapportage; ➤ Renforcer le plan de communication à travers les campagnes réseaux sociaux et de sensibilisation du public, la réalisation des films documentaires, et la production des supports de communication afin de promouvoir la visibilité des activités du PBF dans le pays et parmi les parties intéressées; 	<p>Indicateur de résultat 1.4.1 : # de bulletins d'informations réguliers produits à l'intention des partenaires nationaux, des partenaires d'exécution, des agences et programmes des Nations Unies intervenant au Mali.</p> <p>Base de données : 2 par an depuis 2018</p> <p>Cible : 6 bulletins produits et disséminés (3 bulletins par an)</p>	<p>Copie des bulletins d'informations publiées Rapports d'activités</p>	
	<p>Indicateur de résultat 1.4.2 : Une approche stratégique de communication et de visibilité des projets du portefeuille PBF est mise en place et fonctionnelle</p> <p>Niveau de référence : plan de communication du portefeuille 2017 -2019</p> <p>Cible : Une approche stratégique élaborée et mise à la disposition des agences</p>	<p>Approche stratégique de communication et de visibilité validée et fonctionnelle</p>	

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Appuyer les efforts de mobilisation de ressources pour la pérennisation des programmes du PBF (Assurer les effets catalytiques des projets PBF) ➤ Appuyer le Système des Nations Unies et autres partenaires à améliorer la visibilité des activités du PBF dans le pays. ➤ Documentation, analyse et dissémination des leçons apprises dans le cadre de la mise en œuvre des projets PBF (par le biais d'atelier de mise en œuvre et mini-retraite, etc...) ➤ Etablissement d'un mécanisme de coordination régulière entre les agences onusiennes de mise en œuvre des projets PBF (suggestion réunions mensuelles et plus souvent au besoin) et des partenaires techniques financiers ➤ Etablissement d'un mécanisme de coordination régulière au niveau technique (Comités Techniques) entre les agences onusiennes de mise en œuvre, le Gouvernement, la Société Civile et des projets PBF (suggestion, réunions trimestrielles et plus souvent au besoin). Le Secrétariat participera aux réunions techniques de chaque projet qui doivent réunir agences, Gouvernement et partenaires de mise en œuvre. ➤ S'assurer de la mise en synergie entre les projets en cours d'élaboration et ceux en cours, non seulement sous financement PBF mais aussi financés par d'autres PTF 	<p>Indicateur de résultat 1.4.3 : Existence d'un plan de communication renforcé et opérationnel</p> <p>Niveau de référence : plan de communication portefeuille 2017 -2019</p> <p>Cible : 1 plan de communication revu intégrant les campagnes réseaux sociaux.</p>	<p>Indicateur 1.4.4 : % de la population appréciant la présence/l'intervention du PBF au Mali</p>	<p>Sondages</p>	
	<p>Indicateur de résultat 1.4.5 : Nombre de films documentaires sur la réalisation phares du portefeuille réalisé</p> <p>Niveau de référence :</p> <p>0</p> <p>Cible : Un film documentaire réalisé</p>	<p>L'élément vidéo</p> <p>Rapports d'activités</p>		

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Organisation, le cas échéant des réunions régionales dans le cadre des projets transfrontaliers et s'assurer de la coordination avec les autres pays impliqués ➤ Analyser et communiquer l'impact humain des résultats de portefeuille, incluant une analyse spécifique de l'impact sur les femmes et les hommes ➤ Renforcement des capacités des agences récipiendaires et des partenaires en matière d'approches sensibles aux conflits, consolidation de la paix, suivi/évaluation en matière de consolidation de la paix et programmation sensible au genre... 			
Résultat 2 : Le Comité de Pilotage et Bureau du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies sont appuyés afin d'assurer leur rôle d'orientation stratégique, de l'endossement des projets PBF et de suivi et évaluation du portefeuille PBF	<p>Produit 2.1 : Les capacités du Comité de Pilotage (y compris au niveau technique) et des autres partenaires pertinents sont renforcées pour assurer la supervision et le suivi & évaluation des projets du PBF.</p> <p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Organisation de réunions régulières du Comité de Pilotage (y compris au niveau technique) pour examiner et évaluer les propositions de projets, leur suivi et évaluation, le progrès de la mise en œuvre de l'ensemble du portefeuille PBF. ➤ Identifier et répondre aux besoins en renforcements des capacités de supervision et conseils stratégiques et fonctions de S&E des partenaires du PBF tels que 	<p>Indicateur 2.1.1 : Niveau de connaissance des membres du Comité de Pilotage (Y compris au niveau technique et des autres partenaires pertinents) sur les approches du PBF</p> <p>Référence : TBD</p> <p>Cible : TBD</p> <p>Indicateur 2.1.2 : Nombre d'ateliers de partage d'expérience organisés</p> <p>Référence : TBD</p> <p>Cible : TBD</p> <p>Indicateur 2.1.3 : Nombre de réunions du Comité de Pilotage organisées</p> <p>Niveau de référence : 8 réunions du comité de pilotage entre 2019 et 2022</p> <p>Cible : 6 réunions</p>	Rapports sur les orientations stratégiques et techniques du Comité de pilotage, TdRs et Minutes des réunions du Comité de Pilotage	

	<p>le Comité de Pilotage, les partenaires nationaux, les organisations de mise en œuvre, et tout autre partenaire pertinent au PBF.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Entreprendre des examens et de contrôle qualité des documents relatifs au PBF (y compris des documents de projet et des rapports y relatifs) avant toute soumission au Comité de Pilotage, et Bureau pour la Consolidation de la Paix, afin d'aider les RUNOs à renforcer la qualité des produits, en ligne avec les notes d'orientation du PBF. S'assurer que les questions transversales importantes pour le PBF (telles que le genre) soient prises en compte. ➤ Identifier proactivement les questions et défis de consolidation de la paix et les employer pour soutenir et conseiller le rôle du Comité de Pilotage et des partenaires clés du FCP. ➤ Faciliter l'organisation de missions de monitoring par le Comité de Pilotage pour revoir la mise en œuvre du portefeuille du PBF, tel que requis. ➤ Fournir un appui-conseil au management des Nations Unies et au Comité de Pilotage, sur des questions relatives à la consolidation de la paix et s'assurer que les projets financés par le PBF intègrent les 	<p>Indicateur 2.1.4 : Nombre de réunions du Comité Technique organisées</p> <p>Reference : 8 réunions du comité technique entre 2019 et 2022</p> <p>Cible : 7 réunions du Comité technique avec les points focaux des ministères techniques et points focaux des Cellules de Planification et Statistiques (CSP)</p> <p>Indicateur 2.1.5 : Qualité des rapports soumis au PBSO</p> <p>Référence : TBD</p> <p>Cible : TBD</p> <p>Indicateur 2.1.6 : Disponibilité d'un rapport d'évaluation du portefeuille pour la période 2019-2024</p> <p>Référence : 0</p> <p>Cible : 1</p>	<p>TdRs et minutes des réunions</p>	
--	--	---	-------------------------------------	--

	<p>meilleures pratiques sur ces questions.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Appuyer la mission d'évaluation du portefeuille 2019-2024 <p><i>Produit 2.2 : Le plaidoyer, la communication et le partenariat/création de réseaux sont assurés pour promouvoir une meilleure compréhension et connaissance du portefeuille PBF et de ses résultats au sein des autorités nationales, de la société civile, des bailleurs de fonds et du grand public.</i></p> <p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ S'assurer que les partenaires de mise en œuvre du portefeuille du PBF et les autres partenaires clé comprennent et s'approprient les orientations du PBF, y compris les questions de genre et les demandes et matière de rapportage. ➤ Mise en place d'un plan de communication afin de promouvoir la visibilité des activités du PBF dans le pays et parmi les parties intéressées. ➤ Développement et mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation de ressources pour la pérennisation des programmes du PBF (Assurer les effets catalytiques des projets PBF) 			
--	--	--	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Appuyer le Système des Nations Unies à améliorer la visibilité des activités du PBF dans le pays. ➤ Assurer une liaison régulière avec PBSO par rapports à la mise en œuvre des projets PBF, l'évolution du contexte politique et les processus de planification au sein des UN et du Gouvernement en lien avec les activités du PBF. ➤ Organisation de missions de supervision inter-agences élargies au siège et appuyer les missions de suivi du PBSO (le cas échéant). 			
		Indicateur 2.2.1 : % des effets catalytiques financiers Référence : TBD Cible : TBD		
		Indicateur 2.2.2 : Niveau d'engagement de l'UNCT dans les interventions du PBF Référence : TBD Cible : TBD		
		Indicateur 2.2.3 : Niveau d'appropriation nationale des interventions du PBF Référence : TBD Cible : TBD		

Annex C : Liste de vérification pour le lancement du projet

Question	OUI	NON	Commentaire
1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	x		
2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ? Veuillez attacher.	x		
3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	x		
4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ? Veuillez expliquer quand cela a été fait ou quand ce sera fait.	x		
5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été effectuée ?	x		
6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	x		
7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences bénéficiaires ?			N/A
8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant la stratégie de mise en œuvre entre les différentes agences bénéficiaires ?			N/A
9. Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ?	N/A		

ANNEXE E: Comité technique PBF MALI - Liste des points focaux au 30-04-2024

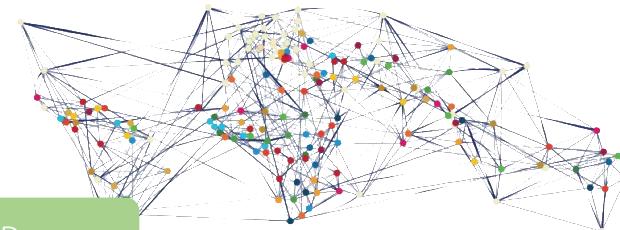
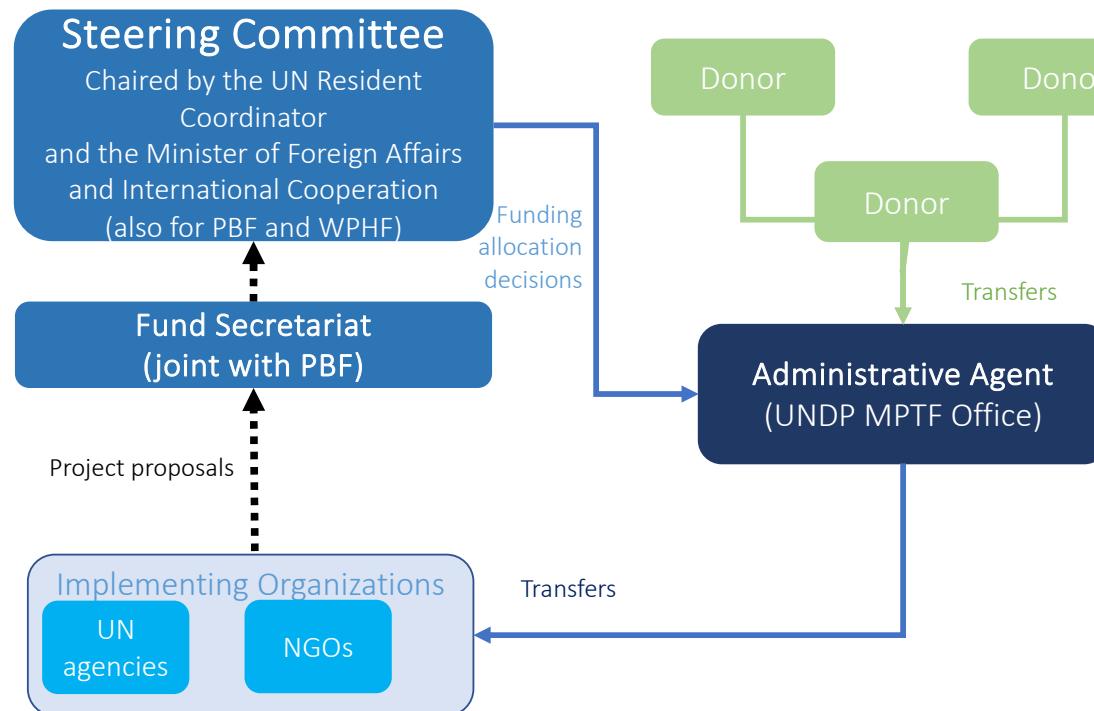
Ministères	Prénoms et Noms	Fonctions/ postes
Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération Internationale (MAECI)	Baba Coulibaly	Chef de la section
Ministère de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale (MRPCN)	Titulaire: Fadima Bint Mohamed Fall	Chargée de Mission
	<u>Suppléante :</u> Bintou Walet Mohamed Ali	Chargée de Mission
Ministère de la Promotion de la Femme de l'enfant et de la famille (MPFEF)	<u>Titulaire:</u> Colonel Oumou Diarra	Haut-Fonctionnaire de Défense
	<u>Suppléant :</u> Monsieur Jermie Coulibaly	Conseiller Technique
Ministère de l'Environnement de l'assainissement et du Développement Durable (MEADD)	<u>Titulaire:</u> <u>Monsieur Amadou Tiéman SANGARE</u>	Conseiller Technique
	Suppléant : Alassane TRAORE	Agent à la Direction des Finances et du Matériel
Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme (MJDH)	Titulaire: Monsieur Bazanni Alain DEMBELE	Directeur de la CPS
	Suppléant : Dr Kontin Marie DANSOKO	Chargée de Mission
Ministère des Affaires religieuses et du Culte (MARC)	Monsieur Mahamadou KONATE	Conseiller Technique

Cellule de Planification et de Statistique du secteur Administration territoriale, Fonction publique et Sécurité intérieure	Birama SANGARE	Chef de l'Unité de Programmation et de Suivi évaluation par intérim
---	----------------	---

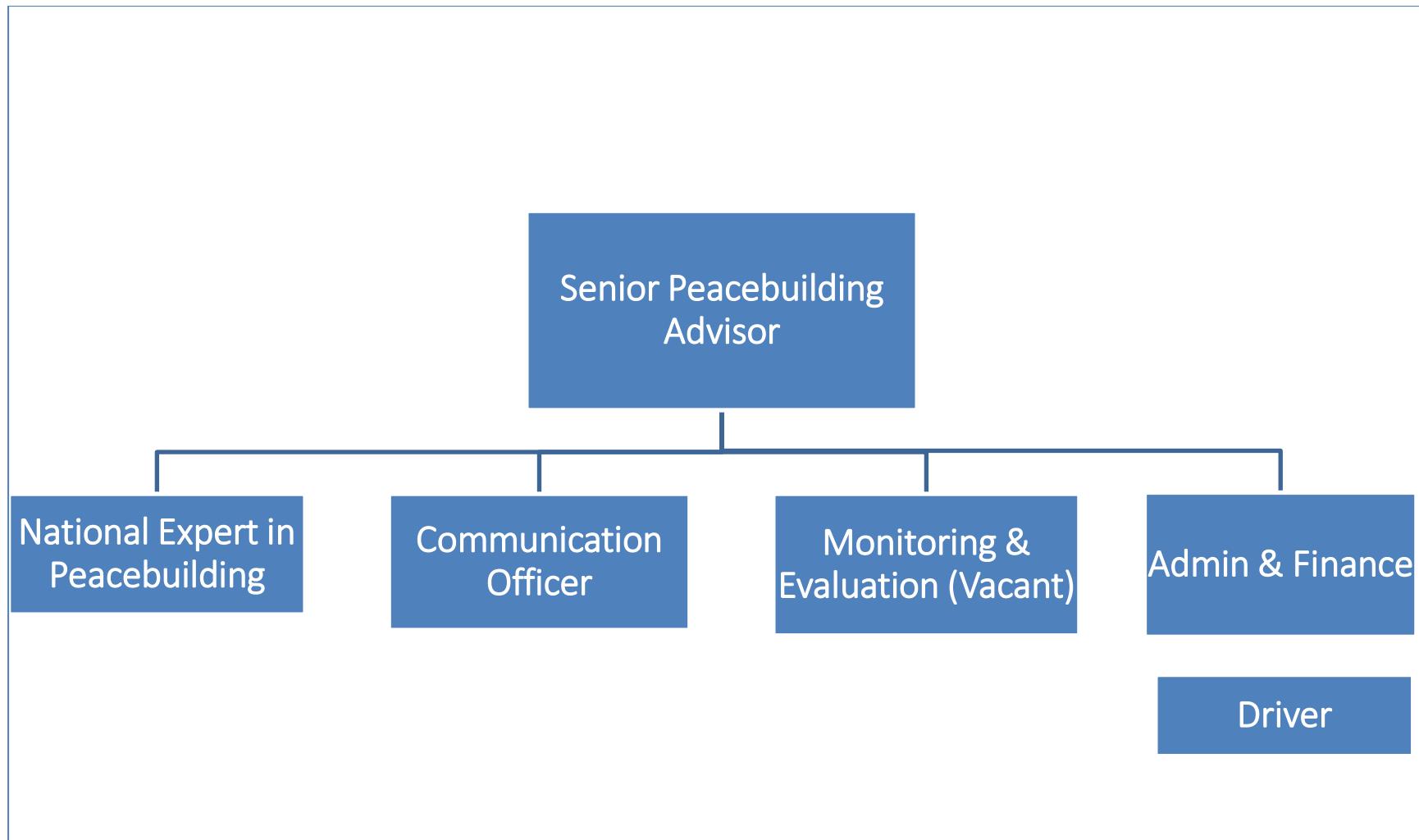
SITUATION DU PORTEFEUILLE CONSOLIDATION DE LA PAIX AU MALI (As of 31/05/25)												
	Agency	Pays Lead	Agence Lead	Funding Type	PBF Project ID	PBF Project Reference Number	Project Title	Zones intervention	Starting Date	Ending Date	Budget USD par Agences	Budget USD Total Projets
Initiatives en cours d'Exécution (9)												
01	UNDP	n/a	UNDP	PRF	122876	PRF/PBF-365	Cellule d'Appui du Comité de Pilotage des Projets PBF au Mali (phase 3)	Tout le Mali	10/07/20	31/07/25	3,312,188	3,312,188
02	PNUD	n/a	PNUD	PRF	130047	PBF/MLI/A-5	Projet d'appui à la prévention de la violence électorale et promotion de la gouvernance démocratique au Mali	Tout le Mali	11/01/2022	31/12/2025	2,785,921	4,500,000
	ONU FEMMES										1,714,079	
03	PNUD	n/a	PNUD	PRF	133351	PBF/MLI/B-2	Projet d'appui à la stabilisation du Mali à travers le Renforcement de l'État de Droit – PROSMED – Extension SUD		05/10/22	05/09/25	3,400,000	5,000,000
	ONU - Femmes										1,600,000	
04	PNUD	n/a	PNUD	GYPI			Femmes pour le climat, la paix et la sécurité	Région de Bandiagara (circonscription de Bandiagara), Région de Ségou (circonscription de Niono), Région de San (circonscription de San)	31/12/24	31/01/26	1,400,000	2,000,000
	DCAF										600,000	
05	SFCG	n/a	SFCG	GYPI	1140021	PBF/IRF-515	Mobilisation des jeunes influenceurs contre la propagation de fausses informations et des messages de Haine au Mali (FOKABEN)	Bamako, Kayes/Nioro, Mopti/Bandiagara, Gao	06/02/23	30/09/2025	2,000,000	2,000,000
06	PNUD/Mali	Guinée	PNUD	PRF	140381	PBF/IRF-532	Appui à la prévention des conflits entre les communautés transfrontalières de Guinée - Mali	Région de Koulikoro (circonscription de Kangaba); Région de Bougouni (circonscription de Yanfolila)	03/11/23	03/11/25	1,005,350	1,950,695
	UNODC/Mali										235,935	
	UNFPA/Mali										709,410	
07	FAO	n/a	FAO	PRF			Appui à la redynamisation de l'observatoire national du foncier		28/03/25	28/09/27	1,000,000	2,700,000
	PNUD										1,000,000	

	Azhar						agricole et des commissions foncières pour la stabilisation sociale et la consolidation de la paix au Mali					700,000										
08	PNUD	n/a	PNUD	PRF			Jeunes pour la stabilisation, la paix, la sécurité et cohésion sociale dans les régions de Ségou et de Koutiala		13/03/25	13/09/27		1,518,410	3,000,000									
	UNFPA											800,000										
	UNESCO											681,590										
Total Initiatives en cours d'exécution												24,462,883	24,462,883									
Initiatives en cours d'e signature (1)																						
01	UNICEF / Mali	Mauritanie	FAO	PRF			Investissement transfrontalier autour de la gestion de l'eau, la sécurité climatique, la paix et la sécurité au Sahel (Mali/Mauritanie/Sénégal)					1,500,000	2,500,000									
	OIM / Mali											1,000,000										
Total Initiatives en cours de signature												2,500,000	2,500,000									
Initiatives en cours de Développement (3) / Financement sur Contributions Obligatoires 2025																						
01	PNUD	n/a	PNUD	PRF			Appui à la résilience des communautés face à l'extrémisme violent et au terrorisme au centre du Mali					1,920,000	4,800,000									
	ONUDC											1,440,000										
	ONU-Femmes											1,440,000										
02	UNOPS	n/a	n/a				Prévention des violences liés aux conflits autour des ressources naturelles et du changement climatique					2,400,000	2,400,000									
03	PNUD	n/a	n/a				Renforcement de la collaboration entre les autorités & légitimités traditionnelles, les communautés, l'Administration et les Forces de Défense et de Sécurité pour la consolidation de la paix dans les cercles de Gao, Ménaka, Mopti et Bougouni.					2,400,000	2,400,000									
Total Initiatives en développement (Assessed contributions 2025)												9,600,000	9,600,000									
Valeur Totale Portefeuille (13 initiatives)												36,562,883	36,562,883									

Governance structure



ANNEXE F4 : ORGANIGRAMME DU FONDS FIDUCIAIRE PSTABILISATION ET RESILIENCE



ANNEXE F5 : ORGANIGRAMME DU SECRETARIAT PBF